Compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2022

Présents : Jean-Jacques Albié, Philippe Depoix, Jean-Luc Roulland, Patrick Salinié, Dominique Thibart, Didier Vergnoux, Carine Audit, Céline Audy (Duval), Régine Brusquand, Solange Lamothe.

Absents excusés: Muriel Manet (procuration à Carine Audit), Jean-Pierre Gauthier (procuration à Didier Vergnoux).

Absents : Jean-Michel Delpech, Mylène Galmot et Patricia Vinette.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Albié.

Le conseil était assisté de : Cécile Tasset, secrétaire de mairie. Le compte rendu de la séance du 27 juillet est validé.

1) Ecole. Projet de remplacement de la chaudière du groupe scolaire. Demande de subvention Contrat de territoire.

La municipalité poursuit sa politique de remplacement d'utilisation des énergies fossiles sur l'ensemble des bâtiments communaux. Après les choix effectués sur la salle des fêtes (géothermie), l'ancienne école d'Allas (géothermie), la mairie (aérothermie), c'est le groupe scolaire qui est concerné.

Le maire, Patrick Salinié, et l'adjoint au maire, Jean-Luc Roulland, présentent le projet de remplacement du système de chauffage au fioul par l'installation d'une chaudière biomasse (chaufferie bois énergie). Cette opération lourde s'élève à un coût prévisionnel de 134 994.50 euros ht, soit 161 993.40 euros TTC, répartis comme suit : 14 700 euros ht de frais d'étude de faisabilité ; 12 800 euros ht de maîtrise d'œuvre architecte ; 127 044.23 euros ht de travaux. L'adjoint au maire propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre des contrats de territoire, subvention qui s'élèverait à 25 % applicables sur le montant des travaux (les frais d'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre architecte ne sont pas éligibles à cette subvention).

Cette délibération remplace et précise celle du 2 février 2022.

Le conseil accepte ce projet et autorise le maire à faire la demande de subvention auprès du conseil départemental.

2) Finances communales.

A la demande de la municipalité, le rapport financier a été effectué par M. Ricaud, Conseiller aux décideurs locaux pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le rapport est présenté par la commission finances et débattu. Ce rapport très étayé facilitera les orientations budgétaires 2023. Une information détaillée sera publiée dans le bulletin municipal du mois de janvier.

3) Finances communales. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 plan de compte par nature développée sans fonction.

Ce référentiel sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Le conseil municipal adoptera ce changement de nomenclature à compter du 1^{er} janvier 2023.

4) Sécurité incendie. Convention bâche à incendie à Thomas.

La commune continue à équiper nos hameaux des défenses nécessaires, notamment par la pose de bâches incendie. La prochaine sera installée à Thomas. Mme Régine Brusquand propose, par convention, de mettre gracieusement à la disposition de la commune une parcelle lui appartenant (parcelle A n° 168). Cette bâche incendie sera posée et clôturée par les agents communaux. Elle facilitera l'intervention des pompiers le cas échéant sur ce lieu-dit et ses abords. Le conseil municipal remercie Mme Brusquand et autorise le maire à signer la convention mentionnant les conditions d'utilisation de cette parcelle.

5) Personnel communal. Création d'un CDI.

Cette délibération, qui consistait à proposer un CDI à un agent actuellement en CDD sur l'école communale est repoussée à une date ultérieure car tous les éléments techniques ne sont pas encore réunis.

6) Questions diverses.

Recherche d'économies d'énergie et sobriété. Didier Vergnoux, conseiller municipal, se charge de répertorier les secteurs qui pourraient être concernés (passage des éclairages en LED, temps d'éclairage réduit etc.).

Implantation de commerces à La Boyne. Le conseil municipal a un long échange sur le développement de services commerciaux à la Boyne, chemin du Fournil. Des propositions voient le jour qu'il convient d'analyser et d'accompagner après études. Dans un premier temps, une étude des sols a été commandité pour prévoir les nécessités d'assainissement.